

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	16.02.2014	14:52	14.311	DJSC	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Groupe UDC

Titre: Les opinions sales

Contenu:

Dans *Le Matin* du 13 février dernier, M. Olivier Guéniat, chef de la police judiciaire neuchâteloise, s'exprime sur le vote sur l'initiative de l'UDC contre l'immigration de masse. Dans son cauchemar, se référant à Jean-Paul Sartre il dit "... la moitié des gens avec les mains sales, 50,3% leurs paumes étaient devenues brunes... Un collègue aux paumes brunes m'a tendu la main, je suis parti en courant". Eveillé cette fois, il relève que tous les extrémistes de droite et les fachos en Europe félicitaient la Suisse pour son vote xénophobe et raciste. La honte ! "Cela rappelle quand même une certaine époque nauséabonde, non?"

Par ses propos M. Guéniat insulte 50,3% des suisses qui ont voté oui et aussi 40% des électrices et des électeurs neuchâtelois (et même plus de 50% au Val-de-Travers).

Le Conseil d'Etat estime-t-il que de tels propos sont admissibles de la part d'un haut fonctionnaire de l'Etat?

Ce dernier n'a-t-il pas violé son devoir de réserve? Et quelle sanctions seront prises pour éviter de tels graves dérapages?

Réponse écrite demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Walter Willener	
Autres signataires (nom, prénom)	
Christophe Dolder	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER